



CHSCTD Lozère

Jeudi 15 novembre 2018

Monsieur le Président du CHSCTD,
Mesdames et messieurs membres de ce CHSCTD.

Nous voici de nouveau réunis pour une nouvelle année scolaire, qui s'annonce déjà très riche si on en croit les multiples points inscrits à l'ordre du jour de cette séance. Dans sa déclaration liminaire, l'UNSA Éducation abordera les points généraux suivants : la violence dans les établissements scolaires, l'épineux problème de la médecine de prévention dans le département, et des questions concernant plus précisément le CHSCTD.

Le premier point, celui de la violence verbale, psychologique ou physique dans les établissements scolaires, est malheureusement d'actualité au niveau national avec l'agression de l'enseignante du lycée Branly mais aussi plus modestement à notre échelon local.

Nous ne pouvons que constater que ce type de situations se reproduit ces dernières années. Il arrive aussi dans notre petit département qu'un enseignant se fasse insulter à la sortie des cours ou dans sa classe par un parent d'élève mécontent.

Le traitement de ces situations ne faisant pas l'objet d'un cadre explicitement défini, les agents et les personnels d'encadrement ne savent pas toujours comment réagir quand ils s'y trouvent confrontés. Par conséquent, nous avons besoin d'un document qui explique de manière simple et concrète la marche à suivre en cas d'acte de violence sur un personnel de l'EN.

L'UNSA Éducation demande donc la mise en place d'un protocole « agression » sur le modèle simple et pratique de celui qui existe déjà dans l'Aude. Sa réalisation demanderait un minimum de temps et pourrait être complémentaire de la procédure de gestion des enfants violents qui pourrait être établie à partir du guide méthodologique national concernant la prise en charge des EBEP.

Nous revenons une nouvelle fois sur le problème de la médecine de prévention en Lozère. En l'absence du recrutement de praticien dédié à la santé au travail dans notre département, les agents qui ont besoin de consulter n'ont aucune solution de proximité et le Docteur Narboni malgré toutes ses compétences et sa bonne volonté, ne peut pas recevoir tous les agents de Lozère et du Gard dans des délais raisonnables (quand elle peut les recevoir).

Lors du CHSCTD du 28 juin 2018, les membres de ce comité avaient demandé la création de 3 groupes de travail pour l'année scolaire 2018-2019 (cf page 9 du PV), or ce point ne figure pas à l'ordre du jour du CHSCTD d'aujourd'hui.

Nous demandons que soit décidé pour chaque GT une date de première réunion où nous pourrions fixer un cadre, avec des objectifs, les intervenants, etc. pour que l'administration puisse contacter et convoquer ces intervenants.

Nous vous proposons de soumettre cette proposition au vote, pour que ce point puisse être rajouté à l'ordre du jour.

L'UNSA-Education souhaiterait avoir un bilan d'étape des actions entreprises du PAP en cours pour le prochain CHSCTD.

Nous souhaiterions aussi savoir quand le nouveau projet nous sera présenté.

Pour conclure, l'UNSA-Education réitère sa demande d'une 4^{ème} réunion du CHSCTD durant l'année. Nous vous proposons un Avis sur ce sujet.

Je vous remercie de votre attention.